

Les pièces justificatives à fournir pour un changement de président en SAS

- Rédaction décembre 2021 -

I. Les formulaires :

- Formulaire de déclaration relative aux dirigeants et autres personnes liées à la société (M3).

OU

- Formulaire de déclaration de modification (M2) si d'autres modifications ont lieu en même temps.

II. Les pièces justificatives pour les personnes physiques :

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation.
- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité (pour les présidents de nationalité française).

III. Les pièces justificatives pour les personnes morales :

Président personne morale inscrite au RCS ou sur un registre public étranger :

- Pour une personne morale inscrite au RCS, 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.
- Pour une personne morale inscrite sur un registre public étranger, 1 original du titre d'existence de la personne et, éventuellement, une traduction en langue française.

Président personne morale non inscrite au RCS ou sur un registre public étranger

- 1 copie d'un titre établissant l'existence de la personne morale (copie des statuts certifiée conforme par le représentant légal, extrait du Journal officiel...) et, éventuellement, une traduction en langue française.
- Pour le représentant légal de la personne morale non inscrite au RCS, ajouter la ou les pièces requises pour les dirigeants personnes physiques.

Remarque : Les dirigeants personnes morales d'une SAS n'ont pas à désigner de représentant permanent.

IV. Les pièces justificatives pour la société :

- ❑ 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le président.
- ❑ En cas de désignation d'un administrateur provisoire par décision judiciaire, l'expédition de l'ordonnance du président du tribunal de commerce.
- ❑ 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

V. Les autres pièces justificatives :

En cas de nomination de commissaires aux comptes, titulaires et suppléants :

- ❑ 1 copie (pour les départements 75, 78, 92 et 93) ou 1 original (pour les départements 94 et 95) de la lettre d'acceptation des fonctions par les commissaires aux comptes titulaires et suppléants.
- ❑ 1 copie de l'attestation d'inscription à la compagnie régionale des commissaires aux comptes, sauf pour le 94.

En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le rcs :

- ❑ En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁷ mise à jour.
- ❑ En cas d'exercice d'une activité ambulante : original de la carte de commerçant ambulant du président partant.

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le président

- ❑ 1 original du pouvoir nominatif signé par le président, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.